

PRIX D'EXCELLENCE DU SALON DE PARIS
DES LAPINS FAUVE DE BOURGOGNE
Règlement Général

Règlement: CA du 29/10/2016

ARTICLE 1

Ce Prix d'Excellence est ouvert à tous les éleveurs naisseurs de lapins Fauve de Bourgogne. Tous les exposants peuvent concourir (adhérent ou non adhérent au C.F.E.L.F.B.). Le nombre de lapins Fauve de Bourgogne présentés par éleveur n'est pas limité par le CFELFB.

Ce prix se fera uniquement sur les élevages (Meilleur élevage).

ARTICLE 2

Classement des élevages après le jugement : le Délégué Régional du C.F.E.L.F.B. ou le comité d'organisation établira le classement des 4 meilleurs Fauve de Bourgogne de chaque exposant.

Le décompte des points sera effectué en additionnant les points des **4 meilleures cartes de jugement (97-96,5-96, 95,5 etc....) de chaque éleveur**

Les ex-æquo seront départagés en prenant en compte le plus grand nombre de : GPE ou 97 points, puis GPH/Meilleur Sujet ou 96,5 points, puis 96-95,5-95-94,5-94-93,5-93-92,5-92 points des 4 meilleures cartes de jugement de chaque éleveur, et si égalité encore prendre le 5^e, 6^e sujets etc... Les points des Grands Prix (Conseil Général, de la ville etc...) sans mention GPE ou GPH/Meilleur Sujet, seront ceux de la carte de jugement.

Il sera récompensé par une plaque du CFELFB

ARTICLE 3

Envoi des résultats :

Le Délégué Régional enverra au Secrétaire du C.F.E.L.F.B.: LEROUX Roland e-mail : roland.marieclaire.leroux@orange.fr, le palmarès pour parution sur le site internet <http://fauvedebourgogne.pagesperso-orange.fr> et dans le bulletin du Club.